

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CUVAT

SÉANCE DU 05 JUILLET 2021

Présents : Julie MONTCOUQUIOL, Jacques JAMES, Sandrine REBELLE, Jacques COESNON, Didier TERRIER, Claire DÉPIGNY-SOUVRAS, Henri MASSON, François RIGNOT, Martine LACROIX, Benoît CHAMOT.

Représentés : Nadia DERRIEN-MOLLIER (*procuration à Martine LACROIX*), Philippe CLERJON (*procuration à Didier TERRIER*), Emilie LAVOREL (*procuration à Claire DÉPIGNY-SOUVRAS*), Jessica DA COSTA (*procuration à Jacques JAMES*), Christelle COUFFI (*procuration à François RIGNOT*).

Absents : ---

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 juin 2021
- Procès-verbal d'installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à démission
- Désignation du Secrétaire de séance
- Délibérations :
 - * n° 2021/07/01 : Election d'un nouvel Adjoint suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint
 - * n° 2021/07/02 : Montant des indemnités du Maire et des Adjoints
 - * n° 2021/07/03 : Modification de la composition des Commissions Communales
 - * n° 2021/07/04 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres
 - * n° 2021/07/05 : Désignation d'un délégué communal auprès du Comité des Fêtes
 - * n° 2021/07/06 : Services Périscolaires – Préparation de la rentrée 2021/2022 – Recrutement d'Adjoints Techniques Territoriaux
 - * n° 2021/07/07 : Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation de l'avenant n° 2
 - * n° 2021/07/08 : Indemnités pour le gardiennage de l'église communale
- Commissions Communales
- Informations diverses
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h33.

Le compte-rendu de la réunion du 07 juin 2021 est adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À DÉMISSION

Madame la Maire informe les Membres du Conseil Municipal que Monsieur Maxime MICHEL a présenté, par courrier en date du 11 juin 2021, sa démission de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de son mandat de Conseiller Municipal.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a été informé de cette démission, en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'a acceptée par courrier en date du 29 juin 2021.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Benoît CHAMOT est donc appelé à remplacer Monsieur Maxime MICHEL au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte-tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Monsieur Benoît CHAMOT est installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend donc acte de l'installation de Monsieur Benoît CHAMOT en qualité de Conseiller Municipal.

Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS est désignée comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/07/01 : Election d'un nouvel Adjoint suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint

- Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-15 ;
- Vu la délibération n° 202005/01 du 25 mai 2020 déterminant le nombre d'Adjoints au Maire à trois ;
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de trois Adjoints ;
- Vu la lettre de démission en date du 11 juin 2021 de Monsieur Maxime MICHEL de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire, reçue en Mairie le 11 juin 2021, adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et acceptée par le Représentant de l'Etat le 29 juin 2021, il appartient au Conseil municipal de décider du remplacement du poste d'Adjoint devenu vacant ;

Madame la Maire propose donc à l'Assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Maxime MICHEL par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Elle demande aux Membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'Adjoints, conformément à la délibération du 25 mai 2020 ;
- pour désigner un nouvel Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- de maintenir le nombre d'Adjoints au Maire à trois ;
- de procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue d'un nouvel Adjoint.

Madame la Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT). Il est, dès lors procédé, aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT). Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux Assesseurs. Il s'agit de Messieurs Jacques COESNON et Didier TERRIER.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Sous la présidence de Madame Julie MONTCOUQUIOL, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel Adjoint :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de votants (enveloppes déposées)(b) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code Electoral)(c) : .. 00
- Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- Majorité absolue : 08

Nom et Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
COESNON Jacques	12	douze

Monsieur Jacques COESNON, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	-----

N° 2021/07/02 : Montant des indemnités du Maire et des Adjoints

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants ;
- Vu l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les taux maximums des indemnités de fonctions des Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux ;
- Vu le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de trois Adjoints ;
- Vu la lettre de démission de Monsieur Philippe CLERJON de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire, reçue en Mairie le 28 mai 2020, adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et acceptée par le Représentant de l'Etat le 12 juin 2020 ;

N° 2021/07/02 : Montant des indemnités du Maire et des Adjointes (suite)

- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 202006/07 en date du 29 juin 2020 relative à l'élection d'un nouvel Adjoint suite à la démission de Monsieur Philippe CLERJON de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint ;
- Vu la lettre de démission en date du 11 juin 2021 de Monsieur Maxime MICHEL de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire, reçue en Mairie le 11 juin 2021, adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et acceptée par le Représentant de l'Etat le 29 juin 2021 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021/07/01 en date du 05 juillet 2021 relative à l'élection d'un nouvel Adjoint suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint ;
- Vu les arrêtés municipaux n° 67/2021, n° 68/2021 et n° 69/2021 en date du 05 juillet 2021 portant délégation de fonctions et de signature aux Adjointes :
 - * Monsieur Jacques JAMES,
 - * Madame Sandrine REBELLE,
 - * Monsieur Jacques COESNON ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la Loi ;
- Considérant que, pour une Commune de 1.000 à 3.499 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ne peut dépasser 51.6 % ;
- Considérant que, pour une Commune de 1.000 à 3.499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ne peut dépasser 19.8 % ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide**, qu'à compter du 05 juillet 2021, le Maire percevra une indemnité égale à 51.6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique ;
- **décide**, qu'à compter du 05 juillet 2021, les Adjointes percevront les indemnités suivantes :
 - * 1^{er} Adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal,
 - * 2^{ème} Adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal,
 - * 3^{ème} Adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal ;
- **précise** que :
 - * les indemnités ci-dessus indiquées sont récapitulées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
 - * les montants ci-dessus indiqués suivront les revalorisations de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
 - * les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6531 du Budget Primitif de chaque année.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	12	<i>contre</i>	---	<i>abstentions</i>	03
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	--------------------	----

N° 2021/07/03 : Modification de la composition des Commissions Communales

Madame la Maire rappelle que :

- par délibération n° 202006/11 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé la création de six Commissions Communales, chargées d'examiner les projets et les questions soumis au Conseil et a procédé à la désignation des membres composant lesdites Commissions ;
- par délibération n° 2021/04/07 du 12 avril 2021, le Conseil Municipal a entériné des modifications de composition des Commissions Communales, suite à la démission de Monsieur Roland DUQUEUX de son mandat de Conseiller Municipal et à l'installation de Madame Martine LACROIX en qualité de Conseillère Municipale ;
- par délibération n° 2021/05/02 du 03 mai 2021, le Conseil Municipal a entériné des modifications de composition des Commissions Communales, suite à la démission de Madame Christelle COUFFI de ses fonctions de membre de la Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière ».

Elle rappelle également que :

- le règlement intérieur du Conseil Municipal : « chaque Conseiller Municipal est membre d'une Commission au moins » (chapitre III : Commissions et comités consultatifs – Article 9 : Commissions Municipales) ;
- trois sièges réservés aux Conseillers Municipaux n'appartenant pas à la majorité sont vacants, à savoir :
 - * Commission « Communication »,
 - * Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »,
 - * Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle ».

Madame la Maire informe l'Assemblée que, suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL de son mandat de Conseiller Municipal et à l'installation de Monsieur Benoît CHAMOT en qualité de Conseiller Municipal, il y a lieu d'apporter des modifications à la composition des Commissions Communales.

Le Conseil Municipal :

- **décide**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;
- **entérine**, après appel à candidatures, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L.2121-21, les modifications de composition des Commissions Communales, dont le tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

N° 2021/07/03 : Modification de la composition des Commissions Communales (suite)

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	-----

Commissions Communales de CUVAT

Madame la Maire, Julie MONTCOUQUIOL, est Présidente de droit de toutes les Commissions.

Commission « Communication »

Vice-président : Monsieur Jacques JAMES

Madame Nadia DERRIEN-MOLLIER

Madame Martine LACROIX

Madame Emilie LAVOREL

Siège vacant

Commission « Développement Durable, Mobilités »

Vice-présidente : Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

Monsieur Philippe CLERJON

Madame Emilie LAVOREL

Monsieur Didier TERRIER

Siège vacant

Commission « Finances »

Vice-président : Monsieur Jacques JAMES

Monsieur Jacques COESNON

Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

Monsieur Henri MASSON

Madame Sandrine REBELLE

Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

Vice-présidente : Madame Sandrine REBELLE

Madame Jessica DA COSTA

Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

Madame Nadia DERRIEN-MOLLIER

Monsieur Henri MASSON

Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Vice-président : Monsieur Jacques JAMES

Monsieur Jacques COESNON

Madame Jessica DA COSTA

Monsieur François RIGNOT

Monsieur Didier TERRIER

Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Vice-président : Monsieur Jacques COESNON

Monsieur Benoît CHAMOT

Madame Nadia DERRIEN-MOLLIER

Madame Martine LACROIX

Siège vacant

N° 2021/07/04 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Madame la Maire rappelle que, par délibération n° 202006/12 en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé la création d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la durée du mandat et a procédé à l'élection de ses Membres.

Suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL de son mandat de Conseiller Municipal, il convient de pourvoir à son remplacement. Cependant, le principe de parité ne pouvant être respecté, Madame la Maire propose à l'Assemblée de renouveler intégralement la Commission d'Appel d'Offres.

- Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même Code ;
- Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres d'une Commune de moins de 3.500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

N° 2021/07/04 : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (suite)

- Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de renouveler intégralement la Commission d'Appel d'Offres ;
- **décide** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des Membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Sont candidats au poste de titulaire :
Madame Sandrine REBELLE,
Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS,
Madame Martine LACROIX.

Sont candidats au poste de suppléant :
Monsieur Didier TERRIER,
Monsieur Jacques COESNON,
Monsieur Benoît CHAMOT.

Madame la Maire demande si d'autres listes sont candidates. La réponse est négative.

Il est ensuite procédé au vote et au dépouillement.

Nombre de votants : 15
Bulletins blancs ou nuls : 00
Nombre de suffrages exprimés : 15

La Commission d'Appel d'Offres est ainsi composée comme suit :

* **Président** : Madame Julie MONTCOUQUIOL

* **Membres titulaires** :

Madame Sandrine REBELLE
Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS
Madame Martine LACROIX

* **Membres suppléants** :

Monsieur Didier TERRIER
Monsieur Jacques COESNON
Monsieur Benoît CHAMOT

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	-----

N° 2021/07/05 : Désignation d'un délégué communal auprès du Comité des Fêtes

Madame la Maire expose que, suite à la démission de Monsieur Maxime MICHEL de ses fonctions de 3^{ème} Adjoint au Maire et de son mandat de Conseiller Municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement en tant que délégué communal auprès du Comité des Fêtes de CUVAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **procède** à la désignation de Monsieur Jacques COESNON, comme délégué communal auprès du Comité des Fêtes de CUVAT, en remplacement de Monsieur Maxime MICHEL.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	-----

N° 2021/07/06 : Services Périscolaires – Préparation de la rentrée 2021/2022 – Recrutement d'Adjoints Techniques Territoriaux

Madame la Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que les contrats de travail à durée déterminée des agents employés par les Services Périscolaires (Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire) arrivent à échéance fin août 2021.

Aussi, afin de préparer l'année scolaire 2021/2022, il s'avère nécessaire de procéder à de nouveaux recrutements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de recruter, pour l'année scolaire 2021/2022, dix Adjoints Techniques Territoriaux de catégorie C, non-titulaires, à temps non-complet, afin d'assurer les missions des Services Périscolaires (Cantine Scolaire et Garderie Périscolaire) ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour procéder au recrutement des agents ;
- **donne tous pouvoirs** à Madame la Maire pour signer les contrats à durée déterminée correspondants et tous les documents afférents ;
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

suffrages exprimés	15	<i>pour</i>	15	<i>contre</i>	---	<i>abstention</i>	---
--------------------	----	-------------	----	---------------	-----	-------------------	-----

N° 2021/07/07 : Règlement intérieur du Conseil Municipal - Approbation de l'avenant n° 2

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-8 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 202011/01 en date du 09 novembre 2020 approuvant le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° 202012/01 en date du 07 décembre 2020 approuvant l'avenant n° 1 au règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- Considérant qu'il est nécessaire d'apporter des précisions audit règlement et, par conséquence, de procéder à des modifications ;
- Entendu l'exposé de Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **adopte** l'avenant n° 2 au règlement intérieur du Conseil Municipal, annexé à la présente ;
- **dit** que toutes les autres dispositions du règlement intérieur, non-modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

suffrages exprimés	15	pour	12	contre	---	abstentions	03
--------------------	----	------	----	--------	-----	-------------	----

N° 2021/07/08 : Indemnités pour le gardiennage de l'église communale

Madame la Maire expose aux Membres présents que les Communes peuvent allouer une indemnité aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales.

Les circulaires du 08 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité. Or, le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé depuis la dernière circulaire préfectorale du 14 mars 2019.

Aussi, au vu de la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 02 juin 2021, le plafond indemnitaire, pour 2021, est fixé à :

- 479.86 euros pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice,
- 120.97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame la Maire demande à l'Assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **attribue**, pour 2021, l'indemnité maximale à la personne qui assure le gardiennage de l'église communale ;
- **autorise** Madame la Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document y afférent ;
- **affecte** cette dépense au compte 6282 « frais de gardiennage de l'église ».

suffrages exprimés	15	pour	15	contre	---	abstention	---
--------------------	----	------	----	--------	-----	------------	-----

COMMISSIONS COMMUNALES

1°/ Commission « Communication »

La prochaine réunion aura lieu le 07 juillet 2021 à 18 heures.

2°/ Commission « Développement Durable, Mobilités et Sécurité Routière »

Présenté par Madame Claire DÉPIGNY-SOUVRAS

La Commission s'est réunie le 29 juin 2021.

Concernant la mobilité, avant d'acter la réhabilitation du chemin du lieu-dit « Les Trébilles », il semble opportun de sonder directement les habitants du secteur concerné pour connaître leurs habitudes et attentes.

Les Membres de la Commission feront du porte-à-porte en septembre afin de recueillir l'avis des usagers potentiels.

La prochaine réunion aura lieu le 06 septembre 2021 à 9 heures.

3°/ Commission « Finances »

La Commission s'est réunie le 11 juin 2021.

Un point a été réalisé quant aux dépenses et n'a pas fait l'objet de constat particulier.

4°/ Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle »

La prochaine réunion aura lieu le 16 juillet 2021 à 18 heures.

5°/ Commission « Urbanisme, Travaux et Gestion du Patrimoine »

Présenté par Monsieur Jacques JAMES

5.1. Urbanisme

La Commission s'est réunie le 25 juin 2021 et a émis les avis suivants :

5.1.1. Permis de Construire

- * HUMBERT Thomas (pour SNC IP1R) pour construction de 2 bâtiments en R+2+C comprenant 38 logements dont 19 en accession sociale et un local d'activités parcelles cadastrées section A n° 1008-1533 – Route de Burgaz
→ *demande de pièces complémentaires*
- * ROCH Virginie pour remplacement de la toiture et sa prolongation, création d'une terrasse, régularisation d'un cabanon transformé en local professionnel et création d'un garage parcelles cadastrées section A n° 996-2032 – 581, route de Burgaz
→ *demande de pièces complémentaires*
- * NGUYEN Florent/BECOT Émilie pour construction d'une maison individuelle avec garage et piscine parcelle cadastrée section A n° 3910 – Chemin de Chantemerle – Lotissement « Belle-Vue » (lot n° 1A°
→ *demande de pièces complémentaires*

5.1.2. Déclarations Préalables

- * THIERSTEIN Philippe pour création d'une lucarne rampante créant une surface de 1.64 m² parcelle cadastrée section A n° 2177 – 20, chemin du Léchet
→ *favorable*
- * POIRRIER Yannick/Cécile pour transformation du garage en salon parcelle cadastrée section A n° 2133 – 223, route du Murgier
→ *demande de pièces complémentaires*
- * DARDENNE Alain pour construction d'une clôture en grillage rigide, d'un abri de jardin et d'une piscine ronde hors-sol parcelle cadastrée section A n° 3458 – 20, chemin des Combes
→ *favorable*
- * Commune de Cuvat pour changement des menuiseries des portes et fenêtres de la salle polyvalente parcelles cadastrées section A n° 846-1426 – 71, route de Ferrières
→ *favorable*
- * PERRIN-CHABBERT Jocelyne pour création d'un auvent sur les portes du garage parcelle cadastrée section A n° 3949 – 804, route de Proméry
→ *favorable*
- * HUGOT David pour réalisation d'une piscine de 8 m par 4 m parcelle cadastrée section A n° 2334 – 760, route de la Montagne
→ *demande de pièces complémentaires*

5.2. Travaux

5.2.1. Route de Proméry

Acquisitions foncières :

- * enquête publique parcellaire du 14 au 30 juin 2021 ;
- * projet d'acquisition à l'amiable de parcelles : à l'étude.

5.2.2. Route des Caves

Le chantier prévu à compter du 1^{er} juin 2021, pour une semaine, a été suspendu suite à un litige cadastral concernant la parcelle section A n° 2905, qui comprendrait une partie du fossé.

Un bornage doit avoir lieu le 07 juillet.

5.3. Gestion du Patrimoine

Une réunion avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est prévue le 16 juillet 2021 pour l'étude sur l'évolution des bâtiments communaux du Chef-lieu et l'extension du stationnement.

5.4. Informations

Projet ICADE : une réunion est fixée au 03 août 2021 avec le Centre des Finances Publiques de SAINT-JULIEN-en-GENEVOIS afin d'étudier les différents modes de financements possibles.

La prochaine réunion aura lieu le 12 juillet 2021 à 18 heures.

6°/ Commission « Vie Associative, Sportive et Culturelle »

Présenté par Madame Julie MONTCOUQUIOL.

Différents documents, notamment les statuts, de l'Association « Cuvat Loisirs » ont été récupérés.

Nous avons, à ce jour, 4 volontaires pour la reprise de l'Association.

Une réunion a été organisée avec l'ensemble des Associations utilisatrices de la salle polyvalente pour réaliser le planning de l'année scolaire prochaine ; cela permettra la tenue de toutes les activités gérées par l'APE.

Madame la Maire et le Conseil Municipal de CUVAT remercient l'APE pour l'organisation de la Kermesse de l'Ecole le 02 juillet dernier qui a connu une belle réussite grâce à l'engagement de l'ensemble des bénévoles de l'APE.

Les informations sont présentées par Madame Julie MONTCOUQUIOL.

1°/ **Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES (CCPC)**

1.1. Conseil Communautaire du 22 juin 2021

- Finances : validation du Compte Administratif 2020,
- Point sur les aides aux acteurs économiques en difficultés : désignation des bénéficiaires de réduction sur les redevances eau potable et assainissement collectif,
- Effectif des ATSEM à l'École de CUVAT : inchangé (4).

1.2. Schéma Directeur Cyclable

Le COPIL (COmité de PILOtage) a pris connaissance du diagnostic lors de la réunion du 24 juin 2021 :

- définition des pôles d'attraction : pôles émetteurs (résidentiels) et pôles récepteurs (emploi, commerces, services, etc.) ;
- bilan de l'offre actuelle :
 - * une offre cyclable « utilitaire » très réduite, voire quasi-inexistante et perfectible, concentrée sur seulement 4 Communes,
 - * une offre cyclable « sport/loisirs » dense, maillant quasi l'ensemble du secteur d'étude, sur routes ouvertes à la circulation motorisée,
 - * une offre touristique et itinérante (de type véloroutes et voies vertes) jusque-là inexistante,
 - * mais, une belle opportunité avec le projet d'une véloroute régionale en cours d'étude, sur un axe Nord/Sud qui présente, par ailleurs, un fort potentiel utilitaire ;
- liaisons cyclables à étudier :
 - * un axe Nord/Sud touristique GENÈVE/ANNECY : Genevois - Mont-Sion – CRUSEILLES - ALLONZIER-la-CAILLE - Grand Annecy avec un arbitrage de tracé à finaliser entre Mont-Sion et CRUSEILLES,
 - * un axe utilitaire CRUSEILLES - Mont-Sion - Genevois,
 - * un axe utilitaire ALLONZIER-la-CAILLE - CUVAT - PRINGY et ÉPAGNY METZ-TESSY,
 - * un axe utilitaire VILLY-le-Pelloux - GROISY,
 - * + des antennes reliant les parking-relais covoiturage aux Communes proches,
 - * un axe Le SAPPEY - VOVRAY-en-BORNES - CRUSEILLES,
 - * un axe MENTHONNEX-en-BORNES - CRUSEILLES,
 - * un axe CERNEX - COPPONEX - CRUSEILLES (éventuel) ;
- les équipements, services et actions les plus plébiscités par les Communes et le grand public à étudier :
 - * créer du stationnement vélo simple (pour la courte durée) = arceaux,
 - * créer du stationnement vélo sécurisé (longue durée) = box, consignes, garages,
 - * mettre en place une signalisation directionnelle de jalonnement cyclable,
 - * proposer un service de location de vélos (VAE et vélos « musculaires »),
 - * aider l'achat de VAE par une prime,
 - * mettre en place des actions d'information/communication, notamment sur l'offre cyclable proposée,
 - * mettre en place des actions d'animation/sensibilisation,
 - * créer des bornes de recharge VAE ;
- prochaine étape – scénario :
 - * 1 – pour le schéma dans son ensemble
 - proposition de tracés d'itinéraires et d'implantation de stationnement,
 - proposition de principes d'aménagements (« boîte à outils »),
 - * 2 – pour la véloroute des 5 lacs (ou liaison entre véloroutes Sud et Nord)
 - arbitrage du tracé, notamment sur la partie Nord « CRUSEILLES – Mont-Sion »
 - premiers éléments de programmation

1.3. Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les Communes d'ANDILLY, CUVAT, CRUSEILLES et VOVRAY-en-BORNES ont validé le transfert de la compétence.

Toutes les autres Communes ayant manifesté leur opposition, les conditions sont réunies pour bloquer le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

2°/ **Ecole**

2.1. Travaux

Les fondations seront finies d'ici la semaine prochaine au plus tard. Ensuite, débutera la construction des murs. L'équipe en charge du gros œuvre va également travailler le samedi pour essayer de rattraper le retard.

2.2. Organisation

Madame Elodie CHESNEAU, Directrice, a annoncé son départ à la fin de l'année scolaire.

Madame la Maire et l'ensemble des Membres du Conseil Municipal la remercient pour cette année de collaboration efficace et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

3°/ Urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022, il sera possible aux pétitionnaires de rédiger et de déposer leurs dossiers par voie électronique.

Ce dispositif nécessite l'acquisition d'un module logiciel permettant la réception des dossiers. L'intégration sera automatique dans la nouvelle version du logiciel d'instruction des dossiers.

Madame la Maire va proposer que la formation correspondante soit mutualisée pour les Agents des Communes membres de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

4°/ Énergie et Services de SEYSSEL (ESS)

ESS prévoit des travaux sur la Commune :

- un secteur « Route de Gorgy »,
- un 2^{ème} secteur « Route de Cluchina/Route de Burgaz ».

Une réunion de chantier aura lieu le 22 juillet 2021 pour leur présentation.

5°/ Élections

Les Elections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

6°/ Fibre optique

218 logements sont raccordés au 30 juin 2021.

7°/ Chats errants

Une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants, par la SPA (Société Protectrice des Animaux), a débuté le 28 juin dernier et s'achèvera le 31 juillet 2021.

8°/ Dégradations et vol

Un panneau « stop » a été accidenté et 4 panneaux de signalisation ont été volés.

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie.

QUESTIONS DIVERSES

1°/ Monsieur François RIGNOT s'interroge sur la coupe de bois survenue au lieu-dit « Les Emerys ».

Madame la Maire explique que les arbres ont été abattus car ils risquaient d'endommager les lignes électriques. Les frênes ont également été abattus car en mauvais état.

Monsieur Benoît CHAMOT précise qu'il vaut mieux couper à la base plutôt qu'élaguer toutes les années. Cette action supprime le risque de chute.

2°/ Monsieur François RIGNOT demande s'il ne serait pas judicieux de revoir le projet de la Route de Proméry afin de prendre en compte le Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de Communes du Pays de CRUSEILLES.

Madame la Maire précise que, si la Route de Proméry est incluse dans le Schéma Directeur Cyclable, les équipements et agencements nécessaires seront pris en compte dans la future étude d'aménagement.

3°/ Monsieur François RIGNOT demande si, suite aux dernières mesures relatives à la situation sanitaire, le secrétariat de Mairie rouvrira sans prise de rendez-vous.

Madame la Maire précise que, suite à la circulaire de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie en date du 30 juin 2021, cette disposition sera prise dans la semaine, dans le respect des gestes barrières, à savoir :

- port du masque obligatoire,
- distanciation physique.

4°/ Monsieur Henri MASSON sollicite l'installation d'une sonnette au Secrétariat de Mairie.

Cette demande va être étudiée.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 06 septembre 2021 à 20 heures

Séance levée à 20h46.